



**Conseil
Municipal**

du
28/03/2018

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 22/03/2018

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
Le Maire,
Bruno MICHEL

Secrétaire de séance
Jean-Pierre
POUGET

DELIBERATION N°
06

Déposée le
/ / 2018
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le :
03/04/2018
A la porte de la Mairie

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE VINGT-HUIT MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: BAGUET Nathalie, BOURGEOIS Michel, DUARTE SERRA Jean, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Édouard, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, VINCENT Marie-Thérèse, WAII Mariam

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS:

BAUGEY Florimond
BOHN Christelle

Pouvoir donné à :
MICHEL Bruno
BOURGEOIS Michel

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET EAU

Rapporteur: Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2018, du budget de l'eau annexé à la présente délibération.

Concernant la section d'exploitation :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 35 851,62 € et se décomposent comme suit :

- Les amortissements estimés à 8 022 €
- Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel par les achats d'eau et notre participation au syndicat du Breuchin, estimées à 23 073 €
- Les charges financières pour un montant de 1 000 €.
- La redevance pollution reversée à l'agence de l'eau pour un montant estimé à 2 700 €.

L'équilibre financier de cette section est assuré par les ventes d'eau pour un montant estimé à 26 350 €, les reprises de subventions estimées à 5 178,62 € du budget communal et la reprise du déficit antérieur 2017 d'un montant de 1 056,62 €

Concernant la section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de **11 837,07 €** et comprennent :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 4 230,17 €
- La reprise de subventions estimées à 4 323 €
- La poursuite des opérations de mise aux normes des branchements d'eau pour un montant de 3 283,90 €

L'équilibre financier de cette section est assuré par :

- Les amortissements pour un montant de 8 022 €
- Le report de l'exercice 2017 pour un montant de 3 815,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le budget primitif de l'eau potable 2018 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

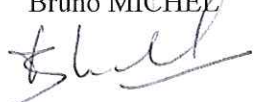
Vote : 11 : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,

BAGUET Nathalie	BAUGEY Florimond
BOHN Christelle	BOURGEOIS Michel
DUARTE SERRA Jean	MILLOT Pierre-Edouard
POUGET Jean-Pierre	ROYER André
VINCENT Marie-Thérèse	WAI Mariam

Bruno MICHEL




Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.